

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, en suite de la convocation en date du 21 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Guillaume SAVEANT* pouvoir à *Wilfrid ANFRY*
- *Pascale LEBON* pouvoir à *Christian DELACOUR*
- *Virginie MALAYEUDE* pouvoir à *Annie LEPORCQ*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-3-17

Organisation des rythmes scolaires. Horaires des écoles élémentaires et maternelles 2021/2024

Par délibération du 22 février 2018, le Conseil Municipal a sollicité, auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour un retour à la semaine des quatre jours.

Celle-ci étant arrêtée au maximum pour une durée de trois ans, il convient de reconduire ou modifier cette dernière pour une nouvelle période de trois ans maximum.

La consultation de l'ensemble des conseils d'école a fait apparaître un souhait unanime pour la reconduction de l'organisation existante.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis des conseils d'école et de solliciter auprès du DASEN une reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- École Jacques Prévert : lundi, mardi, jeudi vendredi 8h30-12h00/14h00-16h30
- École Anne Frank : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h40-11h50/13h30-16h20
- École Jacques Brel : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h45-12h00/13h45-16h30
- École Jean Rostand : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h45-12h00/13h45-16h30
- École Ferry-Nacry : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-12h00/14h00-16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'organisation des rythmes scolaires tels que présentés ci-dessus.

Nombre de votants : 33 POUR : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 30 juin 2021

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 juillet 2021

Affiché notifié le 5 juillet 2021

Rendue exécutoire la présente décision le 5 juillet 2021

Saint-Martin-Boulogne, le 5 juillet 2021

Le Maire,



**Le Maire,
Raphaël JULES**



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours :

<http://www.telerecours.fr>.